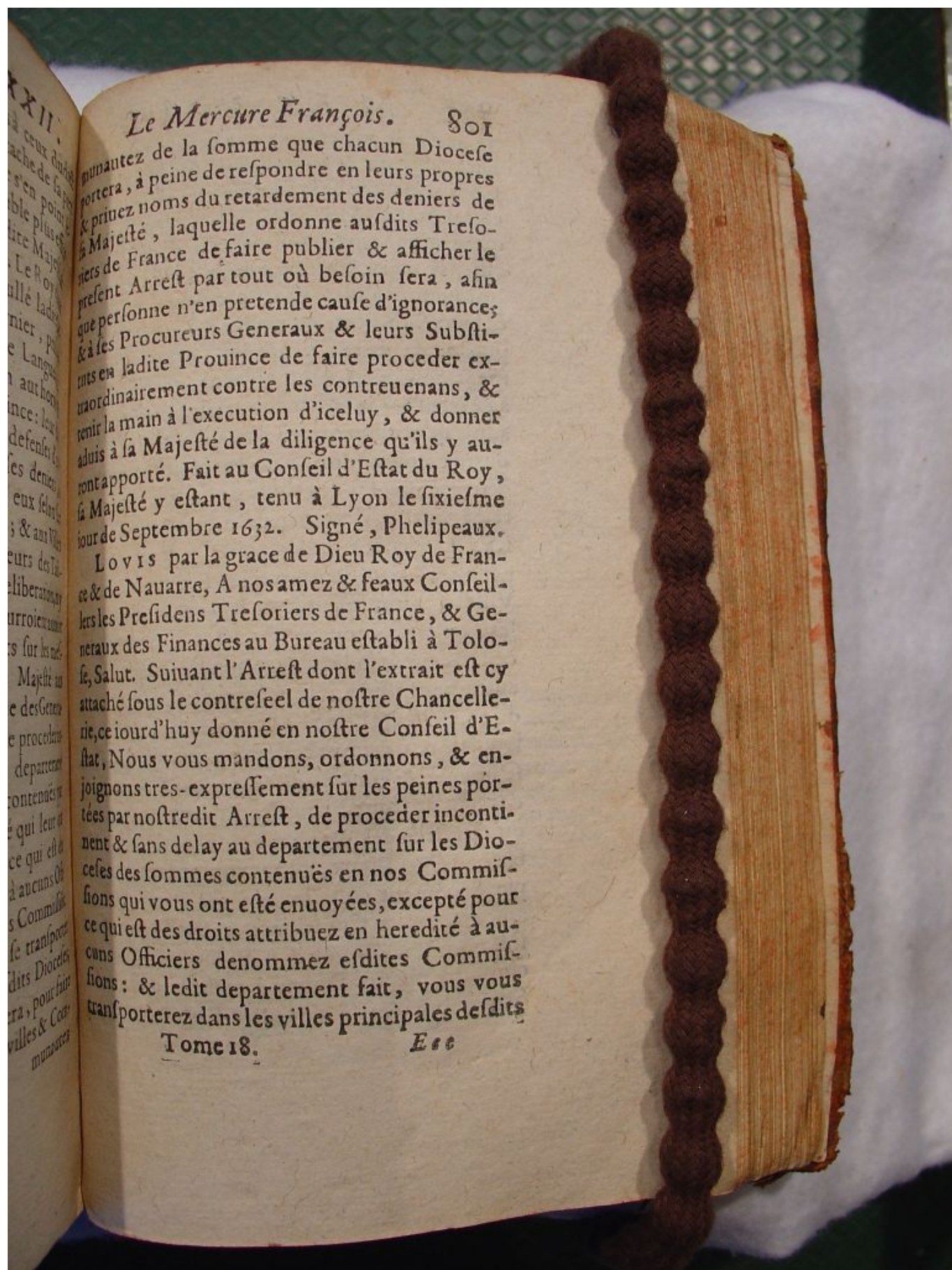


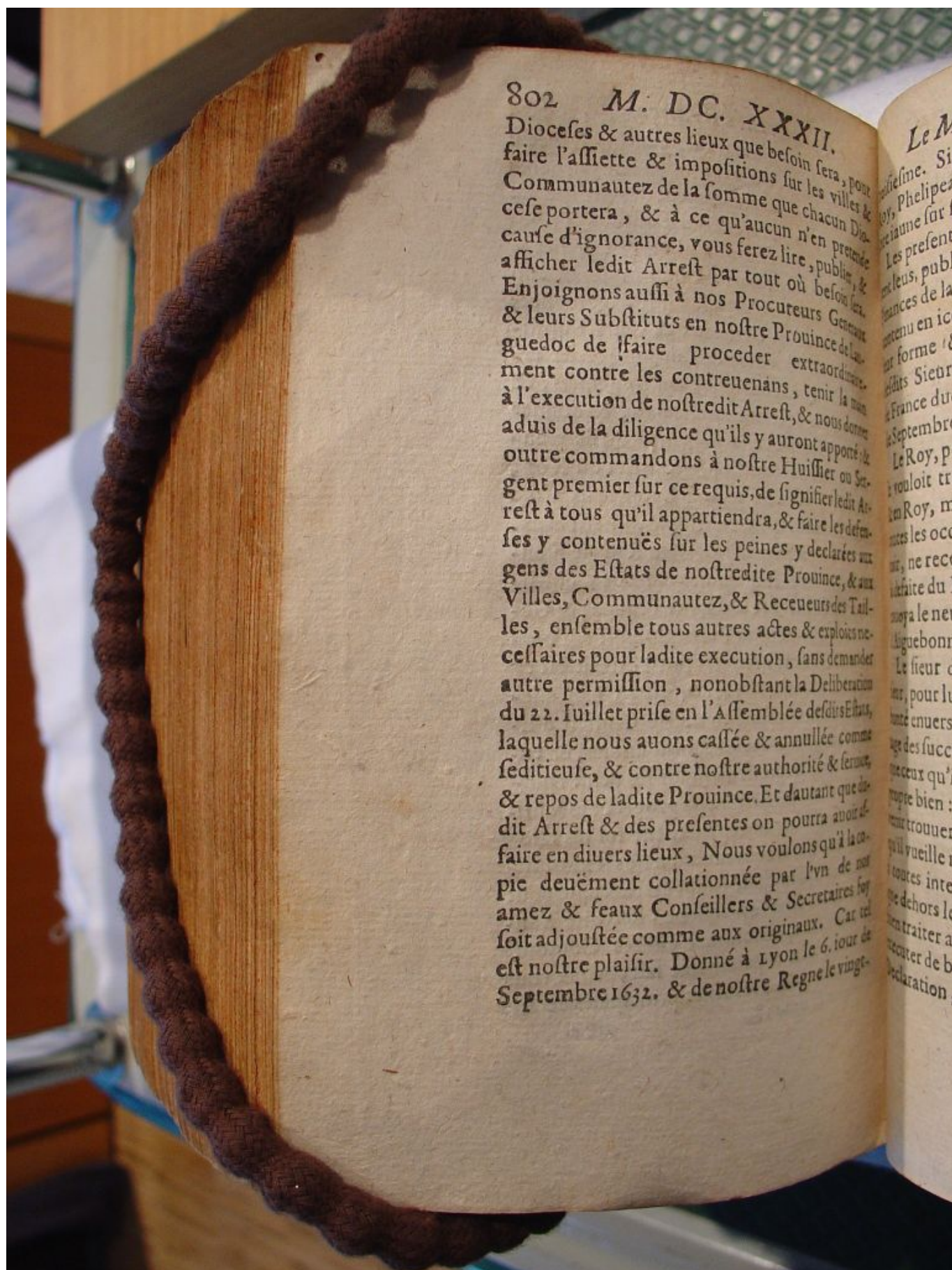
1632_800.jpg



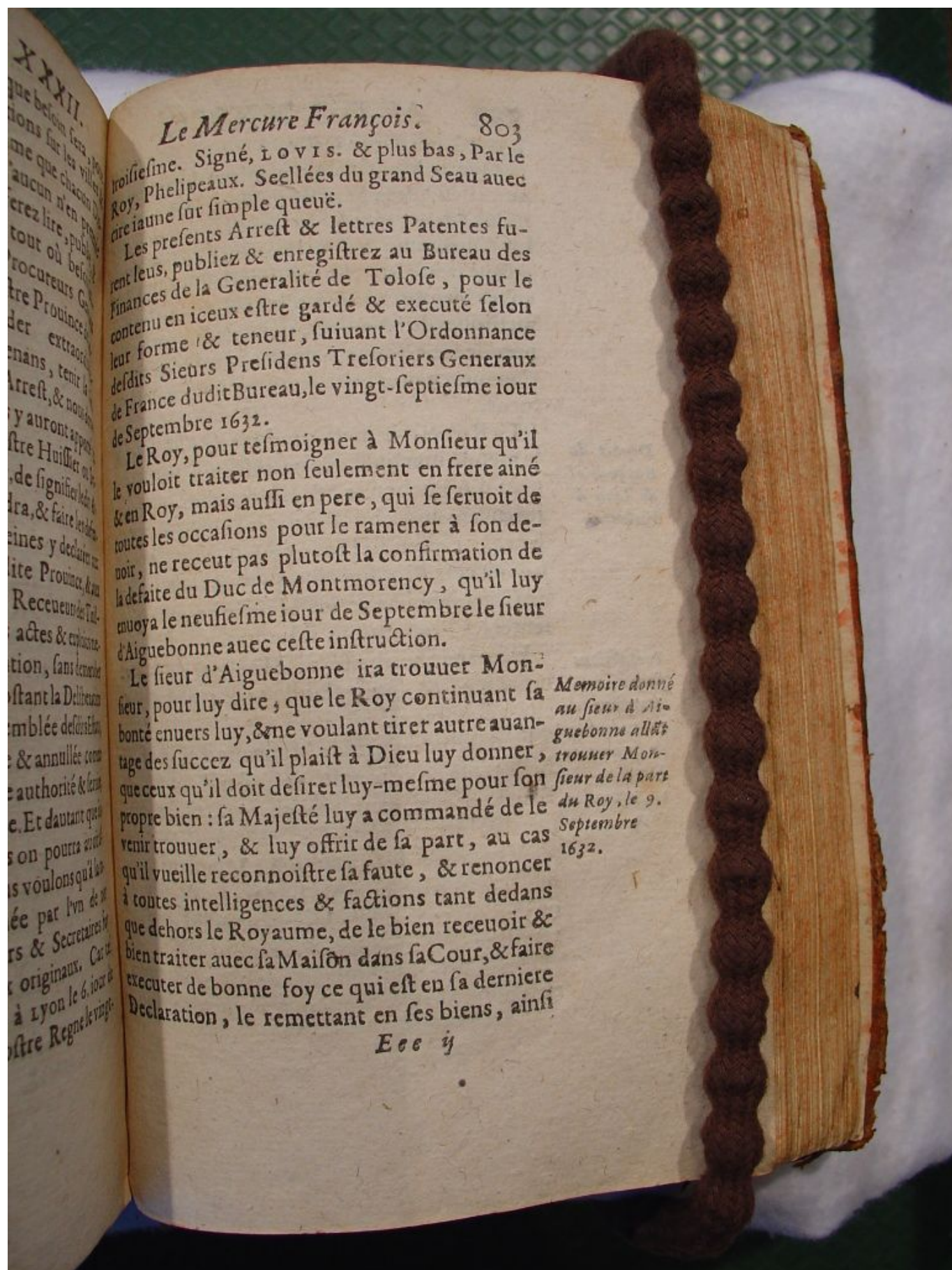
1632_801.jpg



1632_802.jpg



1632_803.jpg



1632_804.jpg



804 M. DC. XXXII.

qu'il est porté par icelle.

Que si Monsieur aime mieux demeurer en
autre lieu que sa Majesté puisse agréer, comme
ne luy estant point suspect, elle l'approuvera de
luy laissera aussi la libre iouissance de son bien.

Que sadite Majesté restablira le Duc d'Elbeuf
en ses biens, & fera le semblable de tous les
mestiques de Monsieur, qui sont presentement
prez de sa personne, accordant à tous les abou-
tions necessaires pour leurs personnes & leurs
biens.

Le Roy estoit pour lors à Lion, d'où il partit
le mesme iour qu'il donna ceste instruction au
sieur d'Aiguebonne, & alla coucher à Vienne,
le lendemain à saint-Valery, & l'vnziemesme à Va-
lence. L'effet de l'enuoy dudit sieur d'Aigue-
bonne vers Monsieur fut, qu'il enuoya le sieur
de Chaudebonne vers sa Majesté pour luy pre-
senter les Propositions suiuentes.

Demande la liberté de Monsieur de Mont-
morency, & son restablissement dedans ses
charges & biens.

Le restablissement de Messieurs d'Elbeuf, de
Bellegarde, & de tous les autres qui ont suivi la
Royne & luy, dans leurs charges, Gouverne-
mens & biens.

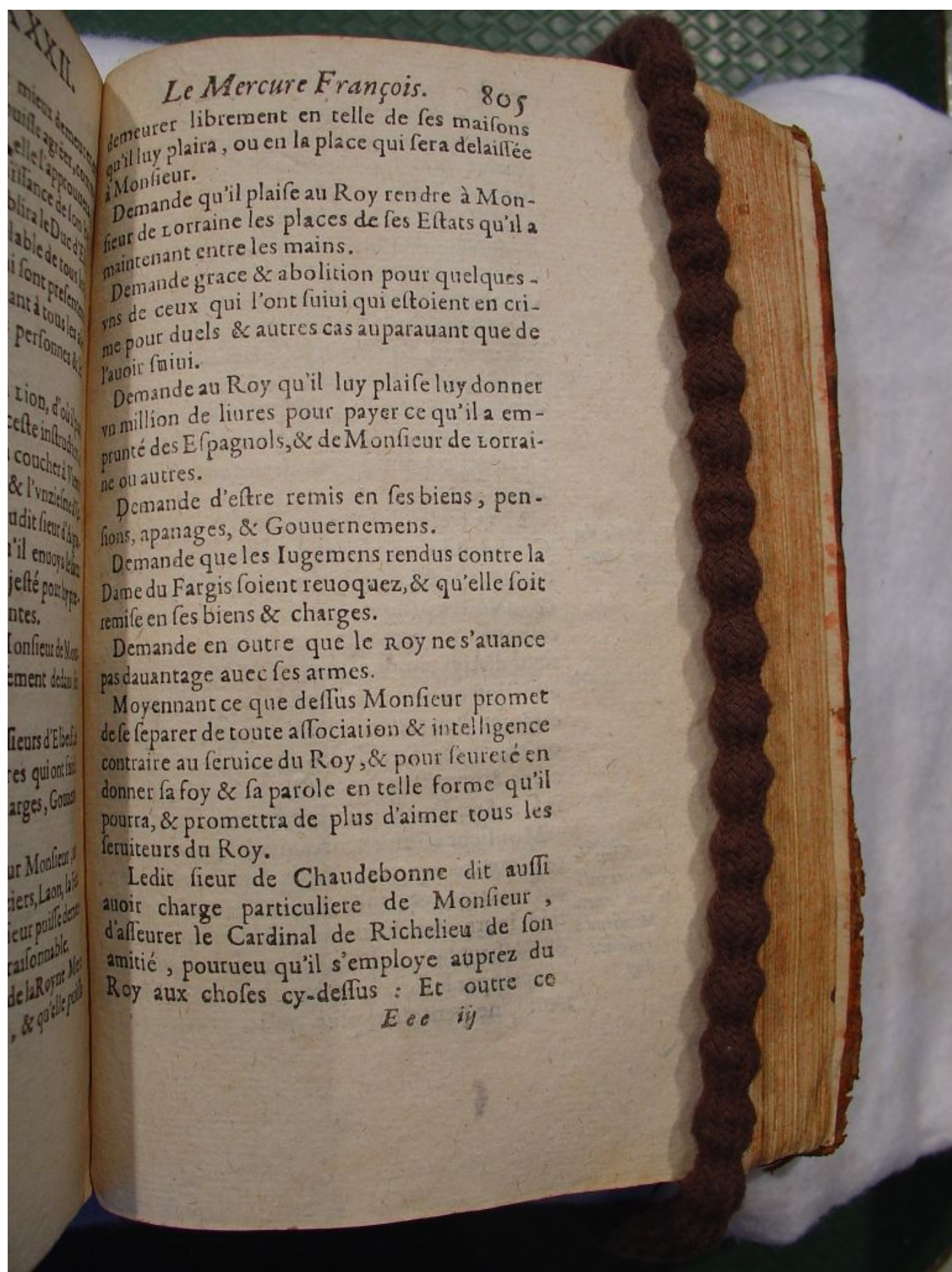
Vne place de seureté pour Monsieur, non
suspecte au Roy, comme Beziers, Laon, la Ferté
ou Verdun, en laquelle Monsieur puisse demou-
rer librement avec garnison raisonnable.

Demande le restablissement de la Royne Mere
en tous ses biens & pensions, & qu'elle puisse

*Depart du
Roy pour aller
de Lion à
Valence.*

*Propositions
faites par
Monsieur de
Chaudebonne
de la part de
Monsieur, le
13. Septembre
1632.*

1632_805.jpg



1632_806.jpg



806 M.DC. XXXII.

propofa encore que Monsieur de Montmorency
& fa femme iureroiēt de ne fe feparer iamais du
fervice du Roy, comme auffi les fieurs d'El-
beuf, de Puilaurens, & tous autres.

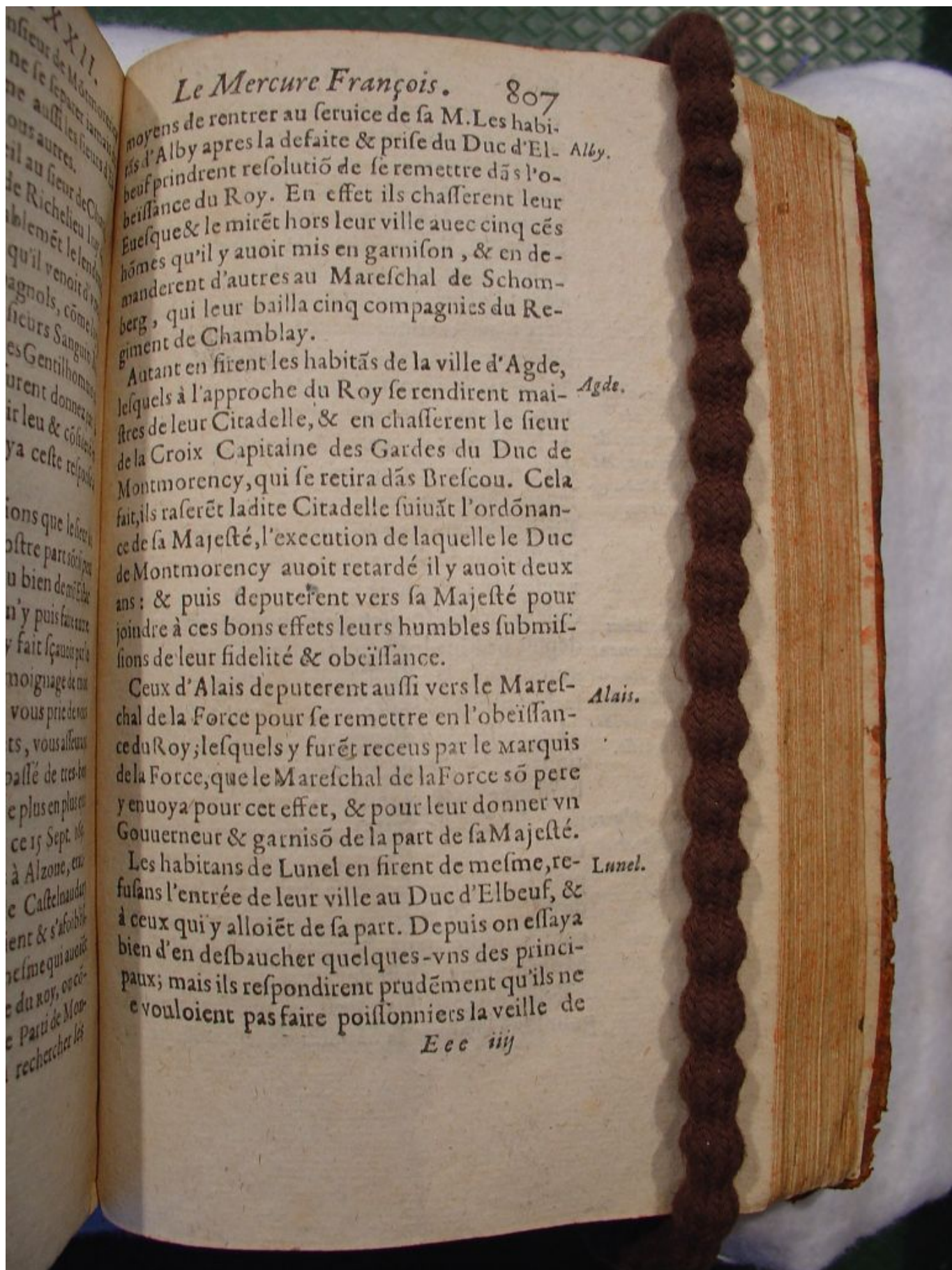
Le Roy fit vn bon acueil au fieur de Chaude-
bonne. Le Cardinal Duc de Richelieu luy
à difner & le traita honorablemēt le lendemain
de fon arriuée. Mais parce qu'il venoit d'une
mée ennemie pleine d'Espagnols, cōme luy
le Roy, pour l'obferuer les fieurs Sanguin Ma-
ftre d'Hostel, & de Varennes Gentilhomme
dinaire de fa Maifon, luy furent donnez par la
Majesté: laquelle apres auoir leu & cōfideré les
fufdites Propofitions, enuoya ceste refponfe à
Monsieur.

*Responce du
Roy à Mon-
fieur.*

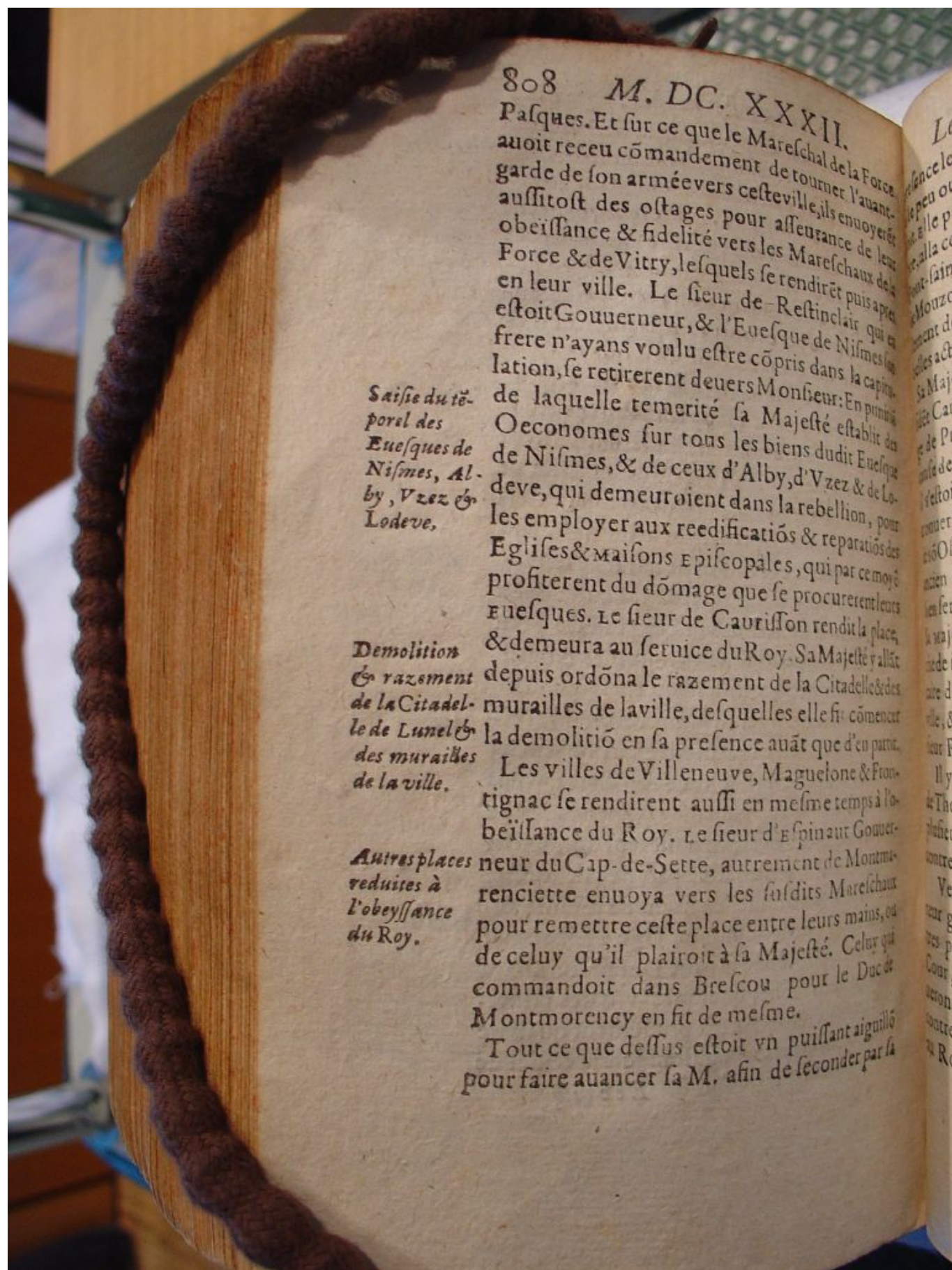
Mon frere, les Propofitions que le fieur de
Chaudebonne m'a faites devostre part ſont peu
conuenablēs à ma dignité, au bien de mō Eftat
& au vostre propre, que ie n'y puis faire autre
refponfe que ce que ie vous ay fait ſçauoir par le
fieur d'Aiguebonne, pour tefmoignage de mon
affection en vostre endroit. Je vous prie de vous
difpofier à en receuoir les effets, vous affeurance
qu'en ce cas i'oublieray le paſſé de tres-bon
cœur, & vous feray paroiftre de plus en plus que
ie fuis, &c. Du Saint-Eſprit ce 15 Sept. 1632.

*Reduction de
plusieurs vil-
les du Parti
de Monsieur à
l'obeyssance
du Roy.*

Monsieur estoit encor alors à Alzone, en-
viron quatre ou cinq lieues de Caſtelnaudary
avec ſes troupes, qui diminuoient & s'afolbiſ-
ſoiēt iournellemēt. Les villes meſme qui auoient
eſté debauchées de l'obeiſſance du roy, ou cō-
traintes par la force de ſuiure le Parti de Mon-
ſieur, ne penſoient plus qu'à rechercher les



1632_808.jpg



808 M. DC. XXII.

Pasques. Et sur ce que le Marechal de la Force auoit receu cōmandement de tourner l'auant-garde de son armée vers ceste ville, ils enuoyerēt aussitost des ostages pour assurance de leur obeissance & fidelité vers les Marechaux de la Force & de Vitry, lesquels se rendirēt puis apres en leur ville. Le sieur de Restinclair qui estoit Gouverneur, & l'Euesque de Nismes son frere n'ayans voulu estre cōpris dans la capitulation, se retirerent deuers Monsieur: En punition de laquelle temerité sa Majesté establit des Oeconomies sur tous les biens dudit Euesque de Nismes, & de ceux d'Alby, d'Vzez & de Lodeve, qui demouroient dans la rebellion, pour les employer aux reedificatiōs & reparatiōs des Eglises & maisons episcopales, qui par ce moyē profiterent du dōmage que se procurerent leurs euesques. Le sieur de Caurisson rendit la place, & demeura au service du Roy. Sa Majesté y allant depuis ordōna le razement de la Citadelle & des murailles de la ville, desquelles elle fit cōmencer la demolitiō en sa presence auāt que d'en partir. Les villes de Villeneuve, Maguelone & Frontignac se rendirent aussi en mesme temps à l'obeissance du Roy. Le sieur d'Espinaut Gouverneur du Cap-de-Sette, autrement de Montmorenciette enuoya vers les susdits Marechaux pour remettre ceste place entre leurs mains, ou de celuy qu'il plairoit à sa Majesté. Celuy qui commandoit dans Brescou pour le Duc de Montmorency en fit de mesme.

Tout ce que dessus estoit vn puissant aiguillō pour faire auancer sa M. afin de seconder par sa

*Saisie du tē-
poral des
Euesques de
Nismes, Al-
by, Vzez &
Lodeve.*

*Demolition
& razement
de la Citadel-
le de Lunel &
des murailles
de la ville.*

*Autres places
reduites à
l'obeissance
du Roy.*

1632_809.jpg

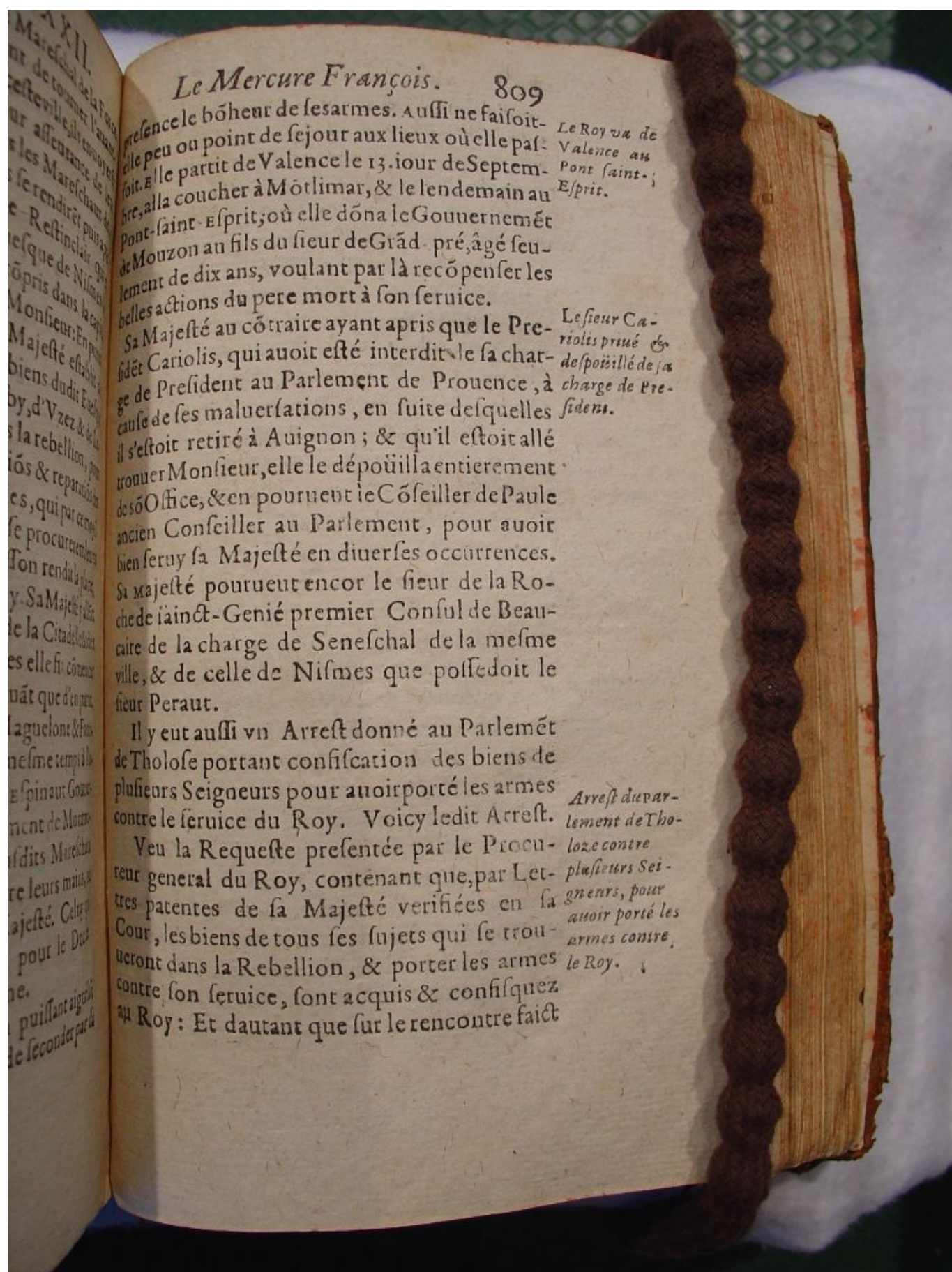


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan